

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PORTANT CHARGÉ DE FONCTIONS PAR INTÉRIM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°01/2025 du 17 juin 2025 portant organisation des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant l'absence du responsable territorial solidarités au pôle solidarités – maison du Département solidarité du Montreuillois – site d'Etaples.

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux.

ARRÊTE :

Article 1 :

Madame Isabelle Bouchendhomme, attaché principal, exerce les fonctions de responsable territorial solidarités par intérim au pôle solidarités – maison du Département solidarité du Montreuillois – site d'Etaples, à compter du 16 juin 2025.

Article 2 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 10 juillet 2025
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Caroline MÉZIERE
Directrice des ressources humaines